

Conseils patients

- Évitez si possible de porter des chaussures jusqu'à disparition des symptômes (préférez des sandales).
- 2 à 3 semaines après disparition des symptômes, prenez rendez-vous avec un chirurgien orthopédique pour traiter l'ongle incarné.
- Contactez votre médecin ou consultez aux urgences dans les cas suivants :
 - aggravation des douleurs ou d'extension de la zone rouge / douloureuse,
 - apparition de pus,
 - apparition de fièvre.
- Après le traitement et pour éviter les récives :
 - favorisez les chaussures larges et confortables,
 - coupez vos ongles droits et non en arc-de-cercle,
 - Ssi vous avez des doutes ou des difficultés à appliquer ces règles, il peut être utile de consulter un podologue.

Pour en savoir plus sur la prise en charge des ongles incarnés, **scannez le QR code.**



Information sur l'ongle incarné